



Avis

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en vue de l'obtention d'une autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau :

N° Dossier : EAU-AUT-26-0153
Requérant : Madame et Monsieur Ingelbert Samuel Woeldgen Lynn
Objet : Construction d'une maison individuelle en zone inondable du cours d'eau <<Moselle>>
à Bech- Kleinmacher
Commune : Schengen

La présente est publiée conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques :

<https://enquetes.public.lu/fr.html>

Remerschen, le 03 mars 2026
le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Michel Gloden, Jean-Paul Muller, Tom Weber